



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 348

Texte de la question

Reprenant les termes de la question qu'il avait posée sous la Xe législature et demeurée sans réponse, M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que le 20 février un policier a été tué par un délinquant dans la région lyonnaise. Selon la presse, son collègue qui se trouvait à ses côtés aurait été blessé et n'aurait eu la vie sauve que grâce à un gilet pare-balles qu'il s'était acheté à ses frais. Il souhaiterait qu'il lui indique s'il est effectif que faute de crédits suffisants les policiers ne sont pas suffisamment équipés en gilets pare-balles par l'administration.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 348

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2207

Question retirée le : 22 décembre 1997 (Fin de mandat)